



Numéro 629 - juillet 2023

# Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

# "Pause estivale"

**avant  
une rentrée  
revendicative !**

Déposé le:  
25/07/2023  
à distribuer avant le:  
29/07/2023

CAEN PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Agenda

**11 août**  
journée INDECOSA  
à Courseulles

**12 septembre**  
Meeting départemental

Imprimé par nos soins  
Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier  
N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065  
Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen  
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr  
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>  
Pour écrire au journal : [courrier.ud1404@orange.fr](mailto:courrier.ud1404@orange.fr)





# Les estivales 2023

## Le jeudi 13 juillet à Honfleur

**P**as de canicule, pas de pluie, ce 13 juillet à Honfleur pour la première initiative estivale de l'Union Départementale.

14 camarades se sont répartis en petits groupes de 2 ou 3 et flyers à la main ont arpenté les rues commerçantes de la station balnéaire à la recherche des travailleurs saisonniers.

En faisant quasiment du porte à porte, chaque groupe entrait ainsi dans toutes les enseignes commerciales en posant la question de la présence ou non d'un ou de plusieurs salariés saisonniers. Le cas échéant, ces derniers se voyaient remettre un flyer dans lequel figuraient les principaux points de réglementation concernant les contrats saisonniers.

A une ou deux exceptions près, les camarades ont été plutôt bien accueillis et en moins d'une heure trente ce sont quelques 150 flyers qui ont été distribués.

Au travers des témoignages qu'ils ont pu échanger au moment du traditionnel repas convivial qui a suivi il était clair que tous les participants à cette opération étaient largement satisfaits.



Même s'il est bien difficile de mesurer l'impact d'une telle initiative, il n'est pas interdit de penser qu'elle contribue à donner une bonne image de l'organisation. En tout cas pour les camarades sont unanimement prêts à remettre ça l'année prochaine. **Et ça c'est déjà positif !**

## Le vendredi 11 août à Courseulles sur mer

Les militantes et les militants seront sur le **marché de Courseulles sur mer**. Un grand marché, très animé, qui voit passer beaucoup de monde, à la fois la population locale mais aussi beaucoup d'estivants qui profitent de leurs vacances en Normandie.

Rendez-vous **à partir de 8h45**  
**à la maison des syndicats**  
**au 8 rue du colonel Rémy**  
**14000 Caen**  
pour organiser un covoiturage.

**Où directement sur place, à l'entrée la plus haute du marché de Courseulles à 10 heures.**

Comme tous les ans, toutes celles et tous ceux qui participent à cette initiative et qui le souhaitent, partageront un déjeuner convivial.

### La journée INDECOSA



Ces journées estivales sont ouvertes à toutes les syndiquées et tous les syndiqués alors n'hésitez pas !

Merci de vous y inscrire dès que possible en téléphonant à l'UD au : **02.31.83.68.25** ou par mail à l'adresse suivante : **ud14@cgt.**

**A vos AGENDAS**  
**Le mardi 12 septembre**  
**MEETING de l'Union Départementale**

# Une pause estivale avant une rentrée revendicative !

## EDITO



**Allan BERTU**  
Secrétaire Général  
Union Départementale  
CGT du Calvados

Les salarié.e.s de notre département sont toujours porteuses et porteurs de la colère exprimée lors du conflit social de grande ampleur contre la réforme des retraites Macron/Borne.

Même si elle s'exprime autrement que par l'action, il ne faut pas se résigner et continuer à se battre face au mensonge gouvernemental porté par cette réforme.

Nous avons perdu une première étape mais jamais la guerre.

D'ailleurs, d'importants conflits locaux sont en cours partout dans le pays avec une exigence simple : la dignité du monde du travail.

Depuis la Nouvelle Calédonie, où il était en déplacement, le Président des riches ne veut toujours pas écouter nos exigences en matière de salaires, de pensions, d'emploi. Ni même de Services Publics accessibles à chaque citoyen de ce pays. Jamais il n'a exprimé la moindre proposition des organisations syndicales, des organisations écologistes, des associations d'usagers, des forces politiques qui, parfois unies très largement, l'alertent sur l'indécence de sa politique en matière sociale et environnementale.



La révolte que nous voulons, le débat que nous voulons rouvrir avec la rentrée sociale dans le département fera également le lien entre écologie et justice sociale. L'occasion aussi d'écouter les près de 300 nouveaux camarades qui nous ont rejoint depuis le débat de l'année. Fixons dès maintenant dans nos syndicats, nos UL, les dates de remise de cartes avec à l'ordre du jour la syndicalisation, les négociations dans les entreprises et actons rapidement avec nos nouveaux camarades le début de leur processus de formation syndicale.

La participation du plus grand nombre au **meeting départemental du 12 septembre** est donc l'affaire de toutes les structures de notre département. Une communication sera faite rapidement par l'UD sur le lieu et l'heure de ce moment important pour notre organisation.

Nous devons nous préparer à **une rentrée revendicative** dans nos structures CGT et préparer rapidement nos Assemblées Générales, rencontrer les salariés dès la fin Août ou au tout début septembre. Le dernier numéro de « Contact » est un bon support à la discussion.

Il nous faut également organiser des échanges approfondis avec les syndiqués sur le contexte.

Le défi de la syndicalisation est à mettre au premier plan. C'est tout simplement nos capacités de résistances et de conquêtes nouvelles qui en dépendent. Nous enregistrons toujours une progression du nombre de syndiqués sur le plan national.

La période que nous vivons est certes difficile, et la résignation peut parfois prendre le dessus tant les coups portés au monde du travail sont durs. Mais rien n'est perdu d'avance !

N'est-il pas temps de montrer nos exigences, d'imposer d'autres choix et de contraindre le patronat comme le gouvernement, par notre intervention directe, à faire une politique qui réponde à nos besoins ?

Ces besoins sont loin d'être couverts : combien de familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts ?

Notre force, c'est le nombre, le changement se fera, avec l'intervention des salariés.

Ne soyons plus indignés, soyons révoltés !

**Dans l'histoire, seul le rapport de force a fait évoluer les choses favorablement contre la puissance de l'argent.**

Nous sommes une force, un collectif. Ne l'oublions pas. Soyons fiers d'appartenir à une organisation, qui forte de son histoire, n'a jamais rien lâché.

**Je vous souhaite de nouveau de bons congés d'été**





# Les salariés de KEOLIS Mobilités Caen appelés à revoter !

Les élections professionnelles chez Keolis Caen Mobilités ont été annulées suite au recours de FO-CFDT qui reprochait à la CGT de s'être emparée d'une faille dans le système du vote électronique, qu'il y avait un taux de participation anormalement élevé car il y avait 120 suffrages exprimés de plus qu'il y a 4 ans sur 600 électeurs.

Nous aurions également dérobé la feuille de paie d'un de nos adhérents pour y trouver des infos nécessaires au vote... Bref, beaucoup d'allégations mais jamais étayées...

Il faut savoir qu'avant ces élections FO disposait de 7 postes d'élu(e)s, la CGT 3 postes, la CFDT 2 postes et l'UNSA 1 poste mais sans représentativité...

Les élections ont bel et bien été annulées mais par sur les motifs évoqués ci-dessus mais parce que Keolis Caen Mobilités n'a pas suivi les conseils de la CNIL visant à sécuriser le scrutin et apporter de l'aide, le cas échéant aux salariés en délicatesse avec l'informatique. Le juge a également retenu le fait que nous avons voté par procuration pour 3 de nos adhérent(e)s qui avaient attesté par courrier. Pourquoi ce recours de la part de FO-CFDT ? Et bien probablement parce qu'à l'issue de ce vote, FO est passé de 7 à 2 élu(e)s, la CGT est passée de 3 à 9 élu(e)s, la CFDT a recueilli 1 élu et la CFDT est passée de 2 à 1 élu mais a en plus perdu sa représentativité avec tout ce que cela implique, plus de délégué syndical ni de représentant syndical !!!

Du coup, un retour aux urnes a été programmé entre le 20 et le 23 juin 2023 dernier. Nous étions quelque peu inquiet(e)s car il y a toujours une glorieuse incertitude quand vous êtes mis en cause...

Et ce qui devait arriver, arriva, ceux qui ont engagé la procédure, les mauvais perdants ont été sanctionnés par les salariés qui nous ont non seulement témoigné leur confiance en nous octroyant 250 voix et 10 postes d'élus sur 13, mais FO a perdu 1 de ses 2 postes et la CFDT conserve son élu et a retrouvé sa représentativité, seul hic dans cette histoire...

C'est une énorme satisfaction pour notre équipe car nous étions tous en apnée pendant 4 mois dans l'attente de ces résultats...

**Dans sa décision, le juge ne retient pas d'intention frauduleuse de la part du syndicat CGT et ne remet pas en cause sa bonne foi.**

*« Tout ceci ne traduit pas nécessairement une intention frauduleuse car les salariés qui ont donné leurs identifiants à des membres du syndicat CGT ont, ce faisant, témoigné leur confiance à ce syndicat et laissé à penser à celui-ci que leurs votes lui étaient acquis »*

En voulant aider les personnes qui lui ont fait confiance, le syndicat a simplement mis en exergue à son insu les irrégularités d'un système de vote qui ne fournissait pas les garanties exigées par les textes légaux. Au final, c'est Keolis Caen Mobilités qui est condamnée et les élections doivent être refaites à ses frais.

Les syndicats perdants ont, quant à eux, été déboutés de leurs demandes puisqu'aucune fraude, ni intention frauduleuse n'est retenue.

Par **Samuel VARNIER** Secrétaire du syndicat  
Kéolis Mobilités Caen





# La CGT du Calvados se dote d'un



Le mardi 20 juin 2023, 43 militantes et militants de la CGT du Calvados étaient réunis à la salle Esnault de Mondeville pour participer à l'Assemblée Générale Constitutive de l'IHS CGT du Calvados.

A la tribune : Allan BERTU, Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats CGT du Calvados, Jacques MARIE membre de l'IHS confédéral, Christian LANGEOIS et Jacques AMBROISE.

Quelques invités : Alain BOZEC, Président IHS CGT de Seine-Maritime, Guy HENRIO, membre de l'IHS de la Fédération des Cheminots et référent Régional et Lionel LEROGERON, Président de l'IHS Normandie.



## Adresse de Gilbert Garrel à l'IHS CGT du Calvados

Chères et chers camarades,  
Cher Jacques,

L'Assemblée générale constitutive de l'Institut CGT d'histoire sociale du département du Calvados se tient le même jour que le Bureau de l'IHS national. Cette superposition de dates est la justification de mon absence ou de celle d'un représentant de notre IHS CGT.

*J'en suis désolé et vous prie de bien vouloir nous excuser. Lionel Lerogeron, qui est membre de notre Conseil d'administration est présent parmi vous. Lionel a oeuvré pour que se réalise ce projet, vous avez donc un représentant normand de l'IHS national.*

*Je voudrais en premier lieu vous faire connaître ma satisfaction, car il est tout à fait justifié que ce département dont l'histoire ouvrière et sociale est immense puisse se doter d'une telle association.*

*En effet, cela fait longtemps que nous espérons qu'une telle démarche soit entreprise. Nous en avons parlé avec Jacques lorsqu'il était Secrétaire général de votre UD et encore une fois, il nous fait la démonstration qu'il est fidèle à ses engagements puisqu'après avoir cédé les responsabilités de l'UD à Allan, il a accepté cette nouvelle mission pour servir au mieux la CGT. Je reconnais là le sens des valeurs qui l'animent et son attachement à notre organisation.*

*Vous avez devant vous un bel avenir. Faire connaître aux générations montantes l'histoire de la CGT de leur département, de ses syndicats, de ses militantes et militants, est une mission passionnante.*

*Faire comprendre le présent aux syndiqués d'aujourd'hui et leur permettre de mieux appréhender l'avenir par une meilleure connaissance de l'histoire comme le disait Georges Séguy fondateur de l'IHS CGT, voilà un travail militant peu ordinaire, pas assez reconnu parfois mais ô combien essentiel.*

*Dès leur origine, les bourses du travail ont eu pour ambition de développer la connaissance des travailleurs et de favoriser leur émancipation par la culture et l'éducation ouvrière.*

*Fernand Pelloutier le traduisait par cette formule : « Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur ». Pris dans la spirale de l'actualité, entraînés dans l'intense activité quotidienne, les militants ne prennent pas suffisamment ce recul nécessaire pour affronter les attaques qu'ils subissent et pour bâtir les revendications.*

*C'est le rôle des Instituts d'histoire sociale de leur apporter des éclairages et d'alimenter leur réflexion par une approche historique des événements qui les percutent.*

*Nous pourrions citer un grand nombre de sujets d'ordre nationaux, mais aussi régionaux, départementaux ou locaux dont la connaissance des origines et des évolutions dans l'histoire permet de comprendre le présent.*

*La Sécurité sociale, les retraites et leurs différents régimes, l'échelle mobile des salaires portée par la CGT, etc sont autant de thématiques dont il est essentiel de connaître les fondements pour décrypter les stratégies patronales et les politiques libérales, pour comprendre la construction des revendications de la CGT, et surtout pour ne pas se laisser embarquer par la logique et le raisonnement de nos ennemis de classe.*

*Voilà un rôle éducatif dans lequel les instituts peuvent aider.*

*Nous ne sommes pas là pour juger l'action de la CGT, pas plus celle d'aujourd'hui que celle d'hier ; nous sommes là pour livrer l'histoire du mouvement social et de la CGT avec le plus de rigueur possible en nous appuyant sur les archives en notre possession.*

*Cela m'amène à évoquer la seconde vocation des IHS, celle de collecter, de classer et de conserver les archives de la CGT sur notre périmètre d'action.*

*Voilà encore un rôle essentiel, celui de préserver ce bien si précieux que sont les archives de notre organisation. Les militants, les dirigeants de notre organisation manquent de temps pour se préoccuper de ce bien. Alors nous, militants de l'histoire et de la CGT, pouvons effectuer ce travail qui est essentiel car l'organisation qui perd ses archives détruit son histoire.*

*Si nos aînés n'avaient pas eu cette préoccupation, si nous n'avions pas les preuves de l'action historiques de la CGT, alors*

*nos opposants auraient tout loisir de raconter l'histoire à leur manière afin de salir notre image. Regardons comme certains pseudo-historiens tentent de tordre la vérité historique pour mieux faire passer leurs messages nauséabonds. Qu'en serait-il si nous n'avions plus les preuves permettant de détricoter et dénoncer leurs mensonges et calomnies.*

*Chères et chers camarades, je n'irai pas au-delà dans mon propos. Permettez-moi de vous souhaiter de bons travaux, de vous féliciter pour cette création. Je pense que vous allez élire une équipe de direction efficace avec un Président pour qui j'ai beaucoup de respect et même d'affection.*

*Nous sommes appelés à nous revoir puisque nous avons en projet de réaliser communément avec je l'espère la CGT au sens confédéral, une initiative au Mémorial de Caen en 2024 autour de la commémoration du 80e anniversaire du débarquement. Jacques vous en parlera mieux que moi, mais notre ambition est que cette commémoration soit centrée sur la paix et le désarmement, mais également que soit mis en lumière l'engagement de la Résistance intérieure avec en son sein les militants CGT sans lesquels les forces alliées n'aurait pas pu réaliser cette offensive militaire sur les côtes normandes. Mais je n'en dis pas plus car cette initiative est la vôtre et vous allez en débattre.*

*Je vous adresse, au nom du bureau de l'IHS national, mes plus sincères et amicales salutations, et souhaite longue et fructueuse vie à cet Institut CGT d'histoire sociale du Calvados qui naît aujourd'hui.*

Gilbert GARREL  
Président de l'IHS CGT

Jacques AMBROISE a poursuivi en lisant le rapport introductif qu'il a écrit pour l'occasion afin de susciter le débat autour de la nécessité de créer un institut calvadosien de l'Histoire Sociale . Objectif atteint puisque de nombreux échanges ont suivi son intervention.

(de larges extraits ci-dessous)

### **Rapport introductif AG IHS CGT14 2023**

*Cette Assemblée générale se tient à un moment important du mouvement social. La mobilisation contre le projet de réforme des retraites, débutée le 19 janvier, s'est poursuivie jusqu'aux immenses manifestations du 1er mai historiquement unitaires.*

*Cette mobilisation a également reçu un soutien populaire très large, y compris lorsque les grèves ont engendré des gênes, nous pensons là au ramassage des ordures, à la production et à la distribution de l'énergie, à l'enseignement ou aux transports. Cependant, le soutien ne vaut pas engagement. Dans de nombreux secteurs, les appels à la grève n'ont pas été suivis à la hauteur espérée, notamment lorsqu'il s'agissait de reconduire l'action sur plusieurs jours.*

*Nous notons d'ailleurs que le patronat a été très silencieux dans cet épisode social. Et pour cause, il a été bien peu bousculé et pourtant c'est à ses attentes que le gouvernement répond*



par ses lois antisociales, par les exonérations de cotisations sociales, par les mesures fiscales avantageuses.

De nombreux commentateurs se sont aventurés à faire référence à l'histoire. Les années 1936, 1968, 1995 ont été évoquées pour comparer l'ampleur de la mobilisation. Autant de périodes où les gouvernements et le patronat ont été contraints à la négociation pour répondre aux revendications. Est-il bien raisonnable de faire de telles juxtapositions avec ces moments historiques ?

En 1936, c'est le Front populaire et un épisode social et politique majeur dont les fruits revendicatifs servent encore actuellement de bases à notre socle social. Néanmoins, il faut se rappeler que ce moment progressiste a eu une durée très limitée et que moins de deux ans plus tard, nombre de ses acquis étaient remis en cause.



En 1968, certains ont qualifié la généralisation de l'action syndicale d'irruption générée par la mobilisation étudiante et par la violence de la répression policière à l'encontre de la jeunesse. C'est occulter un peu vite que les années précédentes et notamment l'année 1967 avaient été jalonnées de grèves et de luttes dans de nombreux secteurs pour s'opposer aux attaques contre la Sécurité sociale, mais aussi pour des revendications sur les salaires et les conditions de vie et de travail.

Mai et juin 1968 ont été marqués par des actions de grève et des occupations très importantes des lieux de travail. Les négociations qui ont abouti au Constat de Grenelle et aux conquêtes sociales dans les branches et les entreprises sont le

fruit de cette mobilisation. Et il est important de rappeler en contrepoint qu'après la démission de De Gaulle à la suite de son échec référendaire, c'est la droite qui a remporté haut la main les élections de 1969 face à une gauche divisée.



En 1995, le déroulement de la mobilisation fut également d'un autre ordre. Dans cette période également, le déclenchement de l'action était le résultat d'un long processus de luttes construites dans la durée.



*Au regard de ces trois moments qui ont marqué l'histoire du mouvement syndical, nous mesurons qu'il n'est pas tout à fait juste de voir trop de similitudes avec ce que nous connaissons aujourd'hui tant les contextes sont différents.*

*En lien direct avec le sujet des retraites, et pour nous projeter dans l'année 2024, il sera important d'évoquer le Conseil national de la Résistance et son programme, d'autant plus que nous sommes aux portes du 80e anniversaire du Débarquement. Sa constitution, son but et les grands principes qui ont prévalu à l'élaboration de son programme jusqu'à sa mise en œuvre, avec la place de la CGT dans ce processus.*

*Les retraites, Ambroise Croizat en résumait l'esprit par cette phrase : « La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ». Voilà une citation qui livre en quelques mots les aspirations actuelles des salariés qui combattent la réforme gouvernementale.*

*Cette Assemblée Générale constituante, nous nous sommes réunis 4 fois depuis le début de l'année avec un objectif commun, créer l'Institut de l'Histoire Sociale dans le Calvados. L'IHS Nationale a bientôt 41 ans, crée par Georges Séguy en 1982, le Calvados ne pouvait pas rester à la marge de l'Histoire Sociale. Un Département où de nombreuses entreprises industrielles comme notamment la SMN, Moulinex, Tréfinmétaux, Honeywell, ont été supprimées par le vautour capitaliste.*

*Un département qui en 2024, à l'occasion du 80ème Anniversaire du Débarquement, sera c'est certain, le théâtre de nombreuses initiatives célébrant les libérateurs mais sans doute très peu salueront le rôle de la résistance et encore moins l'investissement des militants Syndicaux et Politiques de l'époque.*

*C'est pourquoi, sans attendre la constitution de notre IHS départemental, un travail est déjà lancé sur les déraillements de Airan (entre Mézidon et Caen) le 15 Avril et 01 Mai 1942. Premiers actes de résistance en France, premiers déraillements également. Axe principal des travaux : l'engagement*

*Plus précisément l'engagement collectif et son rôle principal dans ces actes héroïques de l'époque. A ce sujet, la réalisation d'un film documentaire/fiction de 30mn environ qui servirait d'introduction à des débats, des conférences est fortement envisagé ...*

*Toujours dans le cadre du 80ème en 2024, avec l'IHS National, le Comité Régional Normandie, la Confédération et l'IHS du Calvados, en partenariat avec le Mémorial de Caen, une Conférence Internationale pour la paix pourrait voir le jour. La paix, sujet d'actualité avec les différents conflits armés dans le Monde, plus de 45 et cette guerre en Ukraine qui dure déjà depuis plus d'un an.*

*Dans un autre registre, une rencontre avec la Directrice des Archives Départementales est programmée. L'ensemble de nos structures possède une multitude d'archives, il est très important de nous organiser pour éviter leur disparition et cela demande un gros travail dont nous devons collectivement nous emparer.*

*Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour préserver notre histoire et la transmettre aux syndiqué.es, actuel.les et futur.es pour qu'elle puisse nourrir leurs réflexions individuelles et collectives. C'est tout l'objet de l'IHS.*

Comment parler d'IHS sans évoquer la problématique des archives. C'est notamment le cas de celles d'Honeywell où l'on parle de 2,5 m3 stockés dans des locaux amiantés. Autre sujet que sont les disquettes ou cassettes pour lesquels les outils capables de les lire deviennent de plus en plus rares, il faut trouver les moyens de les numériser.

Concernant l'histoire et les témoignages des militants du Calvados, les études biographiques doivent être effectuées pour les faire figurer ensuite dans le MAITRON (Le MAITRON est le nom d'usage d'un ensemble de dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier dirigé par l'historien Jean MAITRON puis par son successeur Claude PENNETIER).

Lionel LEROGÉRON rappelle quant à lui un livre « Paroles de Militants ». Il conviendrait d'en écrire un autre rapidement, le devoir de mémoire étant essentiel dans notre Association.

Dans notre département, 8 Secrétaires Généraux de l'UD du Calvados sont encore en vie. Il serait le bienvenu d'organiser une initiative envers ces premiers militants.

A l'issue des débats, l'Assemblée Générale a participé à l'élection du Conseil d'Administration et du Bureau de la nouvelle association. Le montant annuel de l'adhésion individuelle et collective, ainsi que les statuts ont été adoptés.

Le Conseil d'Administration et Bureau auront la charge de coordonner et de conduire l'activité de l'Institut en traçant collectivement quelques perspectives de travaux pour les mois et années à venir.

Le montant de l'adhésion à notre Association a été fixé à 15 euros pour une adhésion individuelle et 60 euros minimum pour les structures de type Association, Syndicat, UL, UD, Fédérations, etc. Les règlements seront à effectuer en Espèce ou Chèque à l'ordre de :

IHS CGT 14 (pièce jointe).

Les statuts seront envoyés au Conseil d'Administration pour validation puis envoyés à la Préfecture.

Lors de notre assemblée, nous avons constitué un Conseil d'Administration (28 Membres) et un Bureau (6 Membres) de l'Association de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Calvados.

Les Membres du Bureau élus par le Conseil d'Administration sont :

<b>Président :</b>	Jacques <b>AMBROISE</b>
<b>Vice-Président :</b>	Christian <b>LANGEOIS</b>
<b>Trésorier :</b>	Philippe <b>POISSON</b>
<b>Trésorier Adjoint :</b>	Gilles <b>DESJOUIS</b>
<b>Secrétaire :</b>	Jean-Charles <b>RISBEC</b>
<b>Archiviste :</b>	Daniel <b>LEGENDRE</b>

**Retrouvez le bulletin d'adhésion en pièce jointe dans ce journal.**

**La force de cette association ce sont ses adhérents !**



## Qu'est-ce que l'IHS CGT CALVADOS ?

A l'instar de l'IHS CGT NATIONAL, créé en 1982 avec le soutien de la Confédération Générale du Travail qui, mobilise ses atouts et ses compétences pour donner à connaître le plus largement possible l'histoire sociale et singulièrement la longue expérience de la CGT, notre IHS Calvados est une association loi 1901 qui se consacre à toutes les facettes de la vie sociale dans le département.

Des femmes, des hommes ont fait l'histoire et particulièrement dans notre département du Calvados. Elles, ils, occupaient des professions variées, dans les entreprises, administrations, associations, localités, ...

Nous leur devons une grande reconnaissance car n'oublions pas ce que fut leur participation au développement de notre société qui ont abouti aux conquêtes sociales dont nous bénéficions aujourd'hui.

Notre Institut se fixe pour but de vous les faire connaître et d'apporter les témoignages, les éclairages sur ce que furent leurs actions militantes.

## Quelques axes de travail :

- Collecter, traiter, classer les archives des syndicats et des structures sociales ainsi que les biographies de leurs acteurs (tracts, journaux, photos, films, vidéos, etc.).
- Organiser des rencontres, expositions, dans les localités et entreprises du département du Calvados.
- Être acteur de la formation et de l'information des syndiqués à travers les stages et les congrès syndicaux.
- Travailler avec les Comités Sociaux et Économiques, les associations, les collectivités, les établissements scolaires et universitaires, pour apporter une meilleure connaissance de l'histoire du mouvement social et syndical.
- Mettre nos archives à la disposition des chercheurs, historiens, étudiants, qui souhaitent travailler sur l'histoire sociale.
- Travailler avec tous les Instituts d'Histoire Sociale tant au niveau national que départemental ou fédéral, afin d'avoir une cohérence dans nos travaux.
- Participer et amener notre contribution en fonction de nos possibilités à tous rassemblements, manifestations, journées d'études, etc.... ayant pour thème l'histoire sociale dans son sens le plus large

**TRANSMETTRE  
&  
PRESERVER**

**la mémoire  
de l'action syndicale**





La CGT a sa lecture de l'histoire.  
Se rappeler que l'histoire est aussi faite par le monde du travail.  
Nous n'en sommes pas que des témoins mais des acteurs !

L'Institut d'Histoire Sociale du Calvados se veut être un support et un espace pour favoriser la réflexion et l'échange.

## Les ressources de l'Institut :

- ▶ Cotisations
- ▶ Recettes lors d'interventions à des manifestations
- ▶ Subventions et Dons



**IL EST IMPORTANT POUR LA VIE DE  
L'INSTITUT QUE VOUS ADHÉRIEZ !**

**LA FORCE DE CETTE ASSOCIATION, CE  
SONT SES ADHÉRENTS !**

**RAPPEL :** Les montants de la cotisation annuelle retenus par le conseil d'administration sont :

**15 €** pour une adhésion individuelle

**60€** minimum pour une structure (un syndicat, une UL, UD, association ...)

### Bulletin d'adhésion individuelle ( 15€)

NOM : ..... PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... MAIL : .....  
ACTIF/VE  RETRAITE.E  ADHERENT.E CGT OUI  NON   
Si OUI, NOM DE LA STRUCTURE : .....



### Bulletin d'adhésion d'une structure (60€ minimum )

NOM DE LA STRUCTURE .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... MAIL : .....



**REGLEMENT :** Chèque ou espèces à l'ordre de : IHS CGT 14  
à adresser à : UD CGT 14 - IHS 8 rue du colonel Rémy 14000 CAEN



# Société fromagère à Clécy

## La direction nous ferait-elle un fromage ?

Par la section syndicale de la fromagerie et l'Union Locale de Condé en Normandie

C'est un vrai vaudeville que la direction nous joue. En effet, depuis la création d'une Section syndicale CGT dans l'entreprise, cette direction n'a de cesse de montrer son hostilité à l'égard de la CGT.

Comme dans certaines entreprises du groupe Lactalis, les agissements de la direction sont la partie visible des attaques d'un patronat haineux contre les salariés et en partie contre leurs représentants dès lors où ces derniers ont le toupet de revendiquer.

La CGT est un syndicat de lutte de classe qui n'a de cesse de combattre le capitalisme et le libéralisme pour le mieux vivre des travailleuses et des travailleurs.

En ce jeudi 29 juin 2023, la direction, n'ayant pas pu tirer un trait sur la Section syndicale CGT, s'en est pris au Responsable syndical CGT en le convoquant à un entretien préalable lui reprochant des fautes dans l'exécution de son travail. Qu'en est-il exactement ? 4 reproches lui sont notifiés. Or 3 sont largement antécédents à la création de la Section syndicale. Pourquoi ne pas avoir fait un entretien préalable à cette époque ? Pour la CGT, il s'agit purement et simplement d'une manière de s'attaquer à la liberté syndicale, pour notre organisation, ce n'est que de la répression syndicale.

C'est pourquoi, l'Union Locale CGT de Condé en Normandie appelait à une action pour dénoncer cet état de fait : dénoncer la répression syndicale pour faire vivre la démocratie et les revendications.

Ces agissements injustes et illégaux de la part de la direction ont un impact grave sur la personne concernée et sont aussi nocifs pour le syndicalisme. En effet, cela revient à faire passer au personnel le message suivant : « Si vous vous syndiquez, vous aurez des ennuis quotidiens, des conditions de travail détériorées. »

Contrairement au langage de certains, le but n'est pas de mettre l'entreprise en difficulté mais bien d'améliorer le quotidien des salariés. N'est-il pas mieux de voir le personnel venir au travail en sifflant plutôt qu'en reculant ?

Non, Lactalis et la direction de la Société fromagère de Clécy ne musèleront pas la CGT et son Représentant Syndical dans l'entreprise.

C'était le but de cette action en ce jeudi 29 juin 2023. L'ensemble de la CGT soutiendra sans relâche le syndicat dans l'entreprise. La présence du Secrétaire départemental de la CGT 14, du



secrétaire fédéral de l'agroalimentaire, du Secrétaire de l'Union Locale de Condé en Normandie et d'une vingtaine de militants de toute horizon en ont fait la démonstration.

Oui, la CGT continuera à vivre dans l'entreprise. Et comme n'a de cesse de l'écrire et de le dire la Section syndicale CGT de la fromagerie: Pour des embauches et moins de chômage, pour soulager ceux qui fatiguent au travail, la toute nouvelle section syndicale revendique :

- La semaine de 24h en 4 jours,
- 8 semaines de congés payés,
- 1800 euros nets mensuels minimum.

Le représentant syndical de la toute nouvelle section CGT Lactalis Clécy est déjà sous la menace d'un licenciement par le directeur de l'entreprise apparemment bien décidé à empêcher toute implantation d'un syndicat combatif.

En réaction et à l'appel de la section CGT Lactalis Clécy, une intersyndicale CGT, Solidaires, CFTD était présente le 10 juillet, devant la porte de l'entreprise, pour défendre le droit syndical et la liberté des travailleurs de s'organiser dans le syndicat de leur choix.

Les drapeaux des 3 organisations syndicales ont donc flotté devant le portail de l'entreprise pendant près de 2 h.

Belle unité syndicale face à une direction hostile.





# L' Union Départementale du Calvados se renforce avec le SELA

(Syndicat des Etudiants, Lycéens, Apprentis)

Par **Matthias DUPUIS**  
Secrétaire du SELA 14

Depuis quelques mois, un nouveau syndicat pour la jeunesse en formation du Calvados est apparu : le SELA CGT. A l'origine, initiative née il y a plus de 5 ans sur Tourcoing dans un objectif de défense des intérêts des travailleurs en formation (étudiants, lycéens et apprentis) au sein de l'organisation historique des travailleurs en France, la CGT.

Cette dernière, sera plus profondément développée et massifiée à partir de l'année 2020 à Toulouse. Avant de se développer dans de nombreuses autres villes (Paris, Marseille, Rouen...) depuis 2 ans.

Voyant ce nouveau modèle se développer, quelques jeunes caennais décidèrent de lancer en début d'année un SELA. Très vite, ces derniers furent contactés par l'UD et en mars le SELA 14 fut intégré à la CGT.

Étant apparu en plein mouvement contre la réforme des retraites, le SELA par l'intermédiaire de ses militants étudiants et lycéens participa à ce dernier. Que ce soit en participant aux actions interpos, de manifestations, de blocages...

Concernant les blocages, notamment lycéens, le SELA fut présent aux côtés des nombreux lycées (Victor Hugo, Laplace, Malherbe, Charles de Gaulle, etc...) qui se mirent en mouvement à partir du 7 mars. A noter le rôle important pris par les camarades lycéens du SELA dans l'organisation du Blocus au lycée du CLE à Hérouville.



En parallèle de la participation au mouvement sur la question des retraites, le SELA réalisa de nombreux portes-à-portes au sein des différentes résidences du CROUS d'Hérouville-Saint-Clair (André Breton, Jean Grémillon, Tristan Flore) pour être à l'écoute des étudiants vis-à-vis des différents problèmes universitaire/professionnel auxquels ces derniers doivent faire face.

Série de portes-à-portes qui entraîna la mise en place d'une pétition en faveur du renouvellement de la laverie commune à ses résidences. Cette dernière, recevra la sympathie de la très grande majorité des résidents et recueillera des dizaines de signatures. A la suite de quoi nous avons réussi à obtenir un rendez-vous avec la direction du CROUS. Rendez-vous au cours duquel a été faite la promesse de résolution de ce problème.

Promesse qui ne manquera pas d'être vérifiée dès la rentrée universitaire.





Notre Historien étant en vacances, pas de chronique de Christian ce mois-ci !

Merci de votre compréhension !

# Vie Syndicale

Par **Thierry CHAUVOIS** animateur de la Vie Syndicale à l'UD 14

## La CGT, un syndicat d'initiatives:

Pour être un outil efficace à la disposition des salariés, la CGT a toujours œuvré pour une présence syndicale en nombre et au plus près des personnels dans les entreprises.

Le lieu où s'exerce en priorité l'exploitation des salariés est bien l'entreprise. C'est pourquoi la CGT se veut être un syndicat de classe ET de masse, le mieux à même de mobiliser les salariés et de se poser en contre-pouvoir face aux politiques capitalistes et libérales de réduction des coûts et d'exploitation à outrance des travailleurs.

## Pour être efficace, la CGT a besoin de syndiqué(e)s et de moyens financiers :

Pour mener la lutte, la CGT doit pouvoir compter sur tous ses adhérents et toutes ses adhérentes. Leur implication, leur militantisme auprès de leurs collègues sont indispensables à l'élévation du rapport de forces.

**Tout comme sont nécessaires les moyens financiers pour mener les luttes** sur tout le territoire national, y compris dans les petites entreprises avec l'apport logistique des Unions locales et des Fédérations.

Les versements réguliers par les syndicats des cotisations des adhérent(e)s permettent d'irriguer financièrement l'ensemble des structures de la CGT et, par conséquent, de consacrer des moyens aux luttes des salariés et des syndiqué(e)s en tout point du territoire.

Les militant(e)s et les syndiqué(e)s sont les organisateurs de la lutte !

Les cotisations syndicales leur donnent les moyens de mener la lutte !



## ALERTE AUX SYNDICATS :

**Les versements des cotisations pour 2023 sont à un niveau dramatiquement bas !!!**

Un grand nombre de syndicats n'ont reversé aucune cotisation 2023 à la date du 7 juillet !

Il devient **URGENT** de régler, a minima pendant l'été, les FNI (premiers timbres de l'année) de nos syndiqué(e)s afin de les compter réellement en tant que syndiqué(e)s CGT. MERCI aux structures qui ne l'ont pas encore fait de procéder aux versements CoGeTise !

**Rappel :** Les syndiqué(e)s sont, pour la plupart, prélevés tous les mois ou bimestres, pour le règlement de leur cotisation syndicale.

Ils sont enclins à penser qu'ils ou elles sont bien syndiqué(e)s à la CGT. Quel serait leur étonnement d'apprendre qu'il n'en est rien, leurs cotisations n'ayant pas été reversées à CoGeTise ?

Quel serait leur étonnement de ne pas pouvoir participer à un congrès CGT pour cause de FNI et cotisations non reversés et pourtant bien payés par eux à leur syndicat ?

**RAPPEL**

*N'oubliez pas de mentionner votre cotisation syndicale sur votre avis d'imposition !*

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.

En cochant la case dédiée, votre cotisation, que vous soyez imposable ou non, est déductible à hauteur de 66%. Pour exemple : une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€. La cotisation annuelle revient donc à 51€.



# ABONNEZ-VOUS !

S'INFORMER POUR **AGIR**, **AGIR** POUR GAGNER !



**À partir de 5 €/mois**

1 an d'abonnement

- › 4 numéros papier / an
- › Versions numériques
- › nvo.fr en illimité
- › Newsletter hebdo



Abonnez-vous en ligne

Soutenez une presse  
syndicale  
indépendante et engagée.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

# LA VIE OUVRIÈRE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière, Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 49 88 68 50 - abonnement@nvo.fr

Oui, je m'abonne à la Vie Ouvrière papier et numérique (4 n°/an) + accès nvo.fr

Formule VO : 60 €/an     Formule VO SOLIDAIRE : 80 €/an

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame     Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Année de naissance \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir les offres promotionnelles de l'entreprise de presse La Nouvelle SA La Vie Ouvrière.

### Mode de paiement

Chèque de à l'ordre de la Vie Ouvrière n° chèque \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Prélèvement automatique en :  1 x 60 €     12 x 5 €    SOLIDAIRE :  1 x 80 €

Offre valable jusqu'au 31/12/2023 en France métropolitaine. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Nouvelle SA La Vie Ouvrière l'entreprise de presse de la Cgt. Elles sont collectées et utilisées à des fins de traitement de votre abonnement. Votre adresse email et postale seront utilisées pour le suivi de votre abonnement, l'envoi de la lettre d'information numérique et de communications dont vous bénéficiez en qualité d'abonné. Ces données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : La Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Ces données sont indispensables à ce traitement et conservées pendant 3 ans à compter de la fin de l'abonnement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Pour exercer vos droits, veuillez contacter la Vie Ouvrière par email à abonnement@nvo.fr ou par courrier à Nouvelle SA La Vie Ouvrière Case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

### Mandat de prélèvement SEPA

Merci de remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et de joindre votre RIB.

#### Titulaire du compte

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

**Créancier :** Nouvelle SA la Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA : FR87ZZZ632727

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature

#### Établissement teneur du compte

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

code origine : Email

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions à (B) votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

Retrouvez toutes nos formules sur [nvo.fr](http://nvo.fr)

